# LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DES

## PRIEURÉS ANGEVINS DE MARMOUTIER

ÉTUDE SUIVIE DE

L'ÉDITION DU CARTULAIRE DE SAINT-PIERRE DE CHEMILLÉ

PAR

HENRI HEMMER

# AVANT-PROPOS SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

#### INTRODUCTION

Bref rappel des grandes lignes de l'histoire de Marmoutier.

# PREMIÈRE PARTIE LE RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES PRIEURÉS ANGEVINS DE MARMOUTIER

#### CHAPITRE PREMIER

LA CONSISTANCE DU TEMPOREL.

Modes d'acquisition. — Dotation des prieurés par le seigneur qui assume la fondation; donations mortis causa et post obitum; achats et échanges. Rareté des donations proprement dites; importance exceptionnelle de la laudatio parentum et de la solidarité familiale

Étendue du temporel. — a) Le prieuré de Champtoceaux. Le domaine comprenait, en 1732, cinq métairies (la Doussinière, la Tremblave, la Rivière, la Priouté et la Movnie) et une « grange des dîmes », le tout contenant une superficie d'une centaine d'hectares. En 1761, il n'y a plus que trois fermes (la Rivière, la Priouté et la Moynie), la répartition des terres entre elles a été remaniée et leur superficie n'est plus que de 50 hectares. Les tenures à cens, réparties dans les paroisses de Champtoceaux, de la Varenne, de Landement, de Liré, de Drain, du Fuillet et de Saint-Rémi, couvraient, en 1732, 80 hectares. — b) Le prieuré de Chemillé. Le domaine comprenait, vers 1461-1476, environ 280 hectares, en 1640, 200 hectares sculement. — c) Les autres prieurés. Documentation fragmentaire. La mense prieurale du prieuré de Liré possédait, en 1634, un domaine de 85 hectares environ. L'un des tenanciers du prieuré de Saint-Quentin-en-Mauge tenait à lui seul 57 hectares de terre ; le domaine dîmier du prieuré s'étendait sur plus de 700 hectares. Prieurés divers.

#### CHAPITRE II

#### LES REVENUS.

Le prieuré de Chemillé. — Sources diverses de recettes : fermages payés en nature dès le xiiie siècle, cens payés en numéraire au xiiie siècle (28 livres et 31 setiers de grain), puis en nature dès le xve (3 sous et 140 setiers de grain), taille sur les hommes du prieuré, droit de juridiction, foires et marchés, rentes sur les moulins, pressoirs banaux, casuel des paroisses de Chemillé (Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Étienne, Saint-Gille, Saint-Léonard), de Saint-Christophe et de Saint-Lézin, dîmes perçues dans ces paroisses et dans celles de Saint-Georges du Puy-de-la-Garde, de Jallais, de Melay, de Gonnord, de Chanzeaux, de Coron, de Trémentines

et de Neuvy (50 charges de blé en 1640), droits d'usage enfin. Total des revenus : en 1595, plus de 1,000 écus, en 1752-1756, 8,000 livres. — Charges : rente en argent à l'abbaye de Marmoutier (demeurée fixe depuis le xm² siècle), droits de visite épiscopale et archidiaconale et décimes (en augmentation constante), prestations de pain et de vin dans les paroisses du domaine dîmier et gros des curés, redevances censuelles, réparations des bâtiments, « charités ». — La situation financière demeure très saine, grâce à la transformation en rentes en nature des cens en argent.

Le prieuré de Champtoceaux. — Sources de revenus : loyers des fermes, cens payés principalement en espèces, vinage important (2,000 pintes de vin en 1716), droit de pêche dans la Loire et franchise de navigation sur le fleuve, droits d'usage. Total des revenus : 3,745 livres en 1716; charges : 775 livres en 1716, mais le prix de la ferme n'était que de 2,400 livres.

Les autres prieurés. — Revenus du prieuré de Pouancé: 1,124 livres au xvii<sup>e</sup> siècle, dont 466 livres pour les dîmes (en sus des portions congrues payées sur elles aux curés). Prieurés de Saint-Quentin-en-Mauge, de Bocé (cens perçus en argent), Carbay, Liré (prix de la ferme générale: 1,200 livres en 1653, 3,600 livres en 1782).

#### CHAPITRE III

#### LES REGIMES D'EXPLOITATION.

Les baux d'exploitation. — Importance des terres baillées à ferme dès le milieu du xiiie siècle. La moitié des baux du xive au xviie siècle sont des baux perpétuels ou des baux emphytéotiques (prieuré de Montjean); les autres vont de un à vingt ans sans règle fixe. Variété extrême des termes de paiement : Noël, d'une part, et la Saint-Jean, de l'autre, sont cependant les plus fréquents. Parfois le paiement est prévu exclusivement en nature (xive-xve siècles), d'autres fois exclusivement en espèces, le plus souvent partie en nature et partie en espèces. — Contrats de complant : leur importance dans les Mauges. La prestation du quart des fruits y est habituelle (« devoir de quart »). Extension du vignoble aux dépens des labours.

Les baux de gestion. — Dès la seconde moitié du xve siècle, les prieurés baillent la totalité de leurs revenus à un fermier général ou à une société fermière. Le fermier gère le temporel, perçoit tous les revenus, acquitte toutes les charges et fournit aux religieux, outre le prix de la ferme, de quoi subvenir à tous leurs besoins. Le fermier de Champtoceaux en 1716 avoue un bénéfice de 570 livres (15°/0 du revenu global). La durée de la ferme est variable (de cinq à neuf ans). Étude de l'évolution des prix de la ferme générale du prieuré de Liré de 1653 à 1782. — Le fermier général sous-afferme parfois certains revenus et presque toujours les dîmes. Il y a des baux généraux du domaine dîmier et des baux partiels. La durée du bail va de un à huit ans ; le prix est payé en espèces, souvent avec addition de prestations en nature.

#### CHAPITRE IV

LA STRUCTURE AGRAIRE ET LA NATURE DES CULTURES.

La structure agraire. — Morcellement extrême du terroir et dispersion de la propriété sont de règle, surtout pour les tenures. La plupart des pièces de terre vont de 3 à 25 ares; le fractionnement est plus accentué encore dans les vignobles où des planches n'ont parfois que 40 mètres carrés. Groupement des parcelles en « fresches », unité de perception. Cloisonnement du terroir par des haies vives.

Les cultures. — Céréales : le seigle est la céréale essentielle des Mauges ; le froment n'est pas cultivé au xme siècle, mais ultérieurement sa culture se développe jusqu'à la fin de l'ancien régime. La production du froment atteint environ 10°/0 de la production du seigle. Autres céréales.

Vigne. Le vignoble est particulièrement développé au

nord des Mauges, où le domaine de Champtoceaux compte près de 10 hectares de vignes et possède trois pressoirs. Il est restreint autour de Chemillé.

Prairies. Partout importantes, les prairies naturelles étaient surtout considérables dans le sud des Mauges, où le domaine de Chemillé possédait plus de 28 hectares de pré; elles étaient moins étendues autour de Champtoceaux (8 hectares). Élevage. Plante fourragère: la vesce.

Cultures industrielles : lin et chanvre.

Forêts. Les Mauges étaient plus boisées que de nos jours. Droits d'usage très étendus des prieurés.

Landes. Nées de la destruction des bois, les landes jouent un rôle important dans l'économie rurale des Mauges.

#### CHAPITRE -V

#### LES PRIEURÉS ET LA VIE SOCIALE.

Peuplement. — La population des Mauges était très clairsemée; les prieurés contribuèrent au développement démographique de la région par la fondation de nouvelles agglomérations. Le développement de la ville de Chemillé est dû au prieuré de Saint-Pierre. Donations ad burgum faciendum. Les Mauges ne connurent pas le servage ou il en disparut de très bonne heure. Les habitants sont des hommes libres, de condition d'ailleurs très inférieure, mais ne subissant pas les charges habituelles aux classes serviles.

Justice. — Les prieurés ne disposaient que de la basse justice et de la justice foncière sur leur domaine. A Chemillé, la voirie (vicaria) des religieux, limitée par la haute justice du seigneur de Chemillé au xine siècle, devint au xve un droit de moyenne et basse justice et, entre 1476 et 1513, « toute justice, haute, moyenne et basse ».

Assistance. — Charités et aumônes faites aux pauvres.

#### CONCLUSION

Les douze prieurés angevins de Marmoutier, dont sept étaient groupés dans les Mauges, exercèrent une action religieuse profonde dans la population et jouèrent un rôle économique important.

### DEUXIÈME PARTIE LE CARTULAIRE DE SAINT PIERRE DE CHEMILLÉ

#### INTRODUCTION

Beau cartulaire conservé aux Archives départementales de Maine-et-Loire (série H), daté de 1245. Il contient 214 actes datés de 843 à 1245, avec quelques additions jusqu'à 1483. La première partie comprend exclusivement des notices rédigées au prieuré même aux x1e et x11e siècles (classement topographique et méthodique). La seconde partie contient des chartes et des bulles (classement hiérarchique des auteurs) et des états de recettes.

#### ÉDITION DU CARTULAIRE ET DU CENSIER

APPENDICE DE DOCUMENTS
PHOTOGRAPHIE
TABLES